

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016**

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Michel BEJANNIN, Benoit PIARD, Jocelyne CART-LAMY, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Corine GAUTHIER, Michel GOYARD, Mikael REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : Joël GINDRE, Florence MARTELET (pouvoir à C. BRUNEEL).

Absents non excusés : David COLANGE, Régis MOREAU.

Secrétaire de séance : Christian BRUNEEL.

### **1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 14 octobre 2016, à l'unanimité, moins une abstention.

Précision apportée concernant la taxe d'aménagement : Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : Surface taxable (construction ou aménagement) X valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) X taux fixé par la collectivité territoriale.

### **2) Convention / Route des Crozets**

Le Conseil Municipal confirme l'engagement pris par Prénovel de participer à la rénovation de la route des Crozets, pour 3 ans et accepte de participer à hauteur de 4 935 €, pour la 3<sup>e</sup> et dernière année (2016).

### **3) Délibérations / Communauté de Communes**

- Délibération pour participer au Fonds de concours Balisage à hauteur de 49.10 €, pour les panneaux des pistes de ski / Dispositif « OUVERT / FERME ». Versement à la Grandvallière qui prend en charge 50 % du coût des panneaux. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour la révision des statuts de la Grandvallière, tels qu'ils ont été présentés et adoptés en Conseil Communautaire du 18 octobre 2016, révision résultant de l'application de la Loi NOTRe. Accord à l'unanimité.

### **4) Précision sur la délibération concernant la taxe d'aménagement**

Le libellé de la délibération du 22 juillet 2016 qui harmonisait les conditions d'application de la taxe d'aménagement doit être revu selon les consignes données par la DDT, Direction Départementale des Territoires. Par ailleurs, les serres ne sont pas concernées par l'exonération.

### **5) SIDEC**

- Les travaux qui portent sur les économies d'énergie ouvrent droit à des certificats d'énergie (= aides financières), à partir d'un certain montant de travaux. Le SIDEC propose de regrouper les actions éligibles des collectivités, ce qui permettrait d'atteindre la limite d'attribution des aides. Celles-ci seraient reversées aux communes à 70 % ; 30% resteraient acquis au SIDEC, responsable des démarches « Certificats d'Economie d'Energie ». Le Conseil donne son accord à la signature de la convention.

- Le Conseil décide, à 12 voix pour et 5 abstention, d'adhérer au dispositif « Conseils en énergie partagés » (CEP) proposé par le SIDEC : Prédiagnostic des consommations eau et énergie sur 3 ans, analyse, suivi régulier, remise d'un bilan annuel, conseil aux élus et employés techniques de la collectivité. L'assemblée autorise le Maire à signer la convention.

## 6) **Déneigement**

Le Conseil accepte le devis pour le déneigement présenté par M. COMOY de Ravilloles.

## 7) **Questions diverses**

- Suite à une observation de la Sous-Préfecture concernant la délibération fixant les tarifs de concessions de cimetière ou emplacements de colombarium et pour se mettre en conformité avec la loi, le Conseil Municipal fixe la durée des concessions à 30 ans (et non 25), sans modification du tarif.
- La procédure de marché pour les travaux du cimetière de Nanchez – Chaux des Prés a été déclarée sans suite, du fait d'un problème technique qui nécessite la réécriture du CCTP, la réorganisation des prestations et le calendrier des travaux. L'appel d'offre sera relancé en janvier 2017.
- SCOT : Le Conseil Municipal approuve le SCOT, schéma de cohérence territoriale du Haut-Jura, porté par le PNR.
- Le Tour de France passera à Nanchez, le samedi 8 juillet 2017. Réfléchir à ce qu'on pourrait proposer pour animer et mettre en valeur la commune.
- Repas et colis de Noël : 53 personnes participeront au repas et 24 ont opté pour le panier garni.
- La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 20 janvier. Une fondue sera proposée, avec inscription préalable obligatoire.
- La parution du prochain numéro de la Nanchette est prévue pour mi-janvier. Réception des articles pour le 6 janvier au plus tard. Mise en place définitive jusqu'au 11 janvier, puis relecture et dernières corrections pour envoi de la maquette à l'imprimeur le 15 janvier.
- Fleurissement : La commande est en cours avec le souhait d'uniformiser le fleurissement.
- Aménagement de Chaux des Prés : Les enrobés sont bien prévus en 2017. Réfléchir à ce qu'on veut faire et se faire accompagner. En principe, les travaux seront éligibles à la DETR. A titre indicatif, compter 10 000 € pour un plateau surélevé de 10 m de long ; 130 à 150 € le mètre linéaire de bordures. Il ne sera pas possible de faire sur toute la longueur de la traversée du village.
- Travaux mairie - salle des fêtes de Prénovel : Il manque toujours une réponse pour l'un des lots.
- Une commande d'illuminations « leds » a été passée pour 3 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Nanchez, le 29 novembre 2016.

Le Maire,  
Yvan AUGER